

Le 8 août 2016

Terrorisme : les syndicats de policiers municipaux réclament des armes



Face à chaque nouvelle menace terroriste, la question de l'armement des policiers municipaux revient. Leurs syndicats ont été reçus ce lundi au ministère de l'Intérieur. Ils réclament une généralisation du port d'arme.

Seuls 45% des policiers municipaux portent une arme en France. Une situation que les syndicats de police dénoncent tout particulièrement dans un contexte de risque terroriste important. Ce lundi, le ministère de l'Intérieur a reçu les syndicats de policiers municipaux qui réclament l'armement de tous les agents de police.

«Nos collègues non armés sont en danger et aujourd'hui, il faut faire quelque chose», a estimé Christophe Leveillé, secrétaire général du syndicat FO, au micro de BFMTV avant de se rendre au ministère. «Il faut que les Français comprennent bien qu'aujourd'hui on leur explique que la sécurité maximale est assurée alors que c'est faux», a renchéri Frantz Michel, secrétaire adjoint du syndicat. En janvier 2015, Clarissa Jean-Philippe, policière municipale de Montrouge avait été tuée par Amedy Coulibaly alors qu'elle ne portait pas d'arme de service. Avant le drame de Montrouge, la police municipale avait

déjà été ébranlée par un drame similaire. Le 20 mai 2013, une policière avait été abattue par un commando sur-armé alors qu'elle pensait intervenir pour un simple accident de la route.

Les élus municipaux en première ligne

En France l'autorisation de port d'arme est soumise à une procédure très précise. Seuls les maires peuvent faire une demande qui devra être validée par la préfecture. La demande doit être motivée par le cadre de la mission confiée aux fonctionnaires de police. Cela explique que certains policiers municipaux tels que ceux de Nice ou Marseille soient armés alors que leurs confrères d'autres villes ne le sont pas. Une inégalité que dénoncent les syndicats à l'heure où le risque terroriste est partout, tel que l'a montré récemment l'assassinat du père Hamel à Saint-Etienne du Rouvray.

Si plusieurs maires ont fait part de leur intention d'armer leurs policiers municipaux, d'autres restent réticents. «Certains maires s'opposent par principe à tout armement. Par exemple, les maires communistes n'arment pas leurs policiers, alors que les maires socialistes sont généralement un peu moins réticents», avait estimé le secrétaire général du Syndicat de défense des policiers municipaux en 2015. Une situation à laquelle le ministère de l'Intérieur a promis d'apporter des réponses dès la rentrée lors de sa rencontre avec les syndicats de police.

Une généralisation de l'armement serait coûteuse

Armes, gilets, formations... ces dépenses peuvent peser lourd dans le budget d'une commune. «L'Association des maires de France (AMF) n'est ni favorable ni opposée à l'armement des polices municipales. Mais elle serait opposée à sa généralisation obligatoire considérant qu'il faut respecter la liberté des communes», a expliqué Philippe Laurent, secrétaire général de l'AMF et maire de Sceaux.

Pour le syndicat de police, les questions économiques ne sont en fait pas le centre du problème. «En réalité, c'est une question politique. Les maires ne veulent pas être comptables de la sécurité publique et craignent la bavure, lance-t-il. Ne pas nous armer, cela relève de l'irresponsabilité», estime le président national du SDPM.